



Mairie

Place de la République
08800 – MONTHERME
Tél : 03 24 53 00 09
Fax : 03 24 53 01 15
mairie.montherme@wanadoo.fr

Site internet :
<http://montherme.fr>

Ouverture du secrétariat :
du lundi au vendredi inclus,
de 8 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 00,

Permanences des élus :
En mairie,
le lundi de 17 h 30 à 19 h 30,
le samedi de 10 h à 11 h 30
ou sur rendez-vous en contactant
le n° 03 24 53 00 09
ou
mairie.montherme@orange.fr
A Hauts-Buttés (ancienne école),
Le premier samedi du mois,
de 10 h à 11 h 30
M. Y. DELPEUT

MONTHERME

Chef-lieu du canton.
Siège de la
Communauté de Communes
Meuse et Semoy



regroupant
BOGNY-SUR-MEUSE
DEVILLE
JOIGNY SUR MEUSE
HAULME
HAUTES-RIVIERES
LAIFOUR
MONTHERME
THILAY
TOURNAVAUX

Directeur de publication : A. BERNARD

LA LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

N° 25

Janvier 2011

Sommaire

Page 2

Travaux
Eau et assainissement
Au budget général
Voierie communautaire

Page 3

Salage
Affaires scolaires
Banque alimentaire
SPANC
Stationnement
Affouage

Page 4

Etat civil
Finances publiques



Le mot du Maire.

L'année 2010 nous laissera un goût amer avec son cortège de fermetures et de menaces sur les entreprises de notre territoire.

Une innovation fâcheuse lourde de conséquences cependant : dans la reprise de l'entreprise Raguët, après 35 nouveaux licenciements, l'obligation faite aux salariés non licenciés d'accepter une baisse de leur rémunération.

D'autres exemples nous confirment que, de plus en plus, les personnels deviennent la seule variable d'ajustement : à eux de respecter les volumes de production en augmentant la productivité et à eux de subir des baisses de salaire.

Tout devient donc possible dans une société où la richesse de quelques-uns se bâtit sur les sacrifices des "plus-en-difficultés". Les financiers, actionnaires ou autres spéculateurs nous réinventent la lutte des classes dans une gestion à court terme et à profit maximum de notre économie.

C'est bien la preuve qu'il y a encore des révolutions à espérer ou à susciter dans les consciences et dans la pratique de chacun.

L'arme privilégiée qui nous reste est notre bulletin de vote dont il faut se rappeler qu'il est une conquête des républiques successives initiées par la Révolution de 1789. A nous d'en faire bon usage.

Je fais le vœu que 2011 nous mette à l'abri de nouvelles destructions d'emplois pour notre communauté et je vous souhaite, ainsi qu'à tous vos proches, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

A. BERNARD

Travaux

Au budget de l'eau et de l'assainissement

Dans la L.I.M. n° 24, nous présentions les travaux de construction d'un réservoir de 120 m³ supplémentaire sur le Terne (réservoir indispensable pour assurer la sécurité incendie), de l'installation d'un surpresseur nécessaire pour alimenter les habitations jusque la Chitte Collet. Par voie de conséquence, le petit réservoir de 30m³, devenu obsolète, sera déconnecté..

Cette phase de travaux arrive à sa fin et il restera à engager des actions de recherches et réparations de fuites encore trop nombreuses sur les réseaux. Pour cela la Commune s'est dotée d'un nouveau détecteur de fuites au maniement duquel les personnels seront formés afin d'optimiser le fonctionnement de la distribution de l'eau.

En travaux complémentaires, le cabinet AI2e a été mandaté pour changer la conduite d'eau et les branchements particuliers rue Barbaste.



Sur le budget général

Les Ecaillettes

La première tranche des travaux intérieurs de rénovation du centre d'hébergement des Ecaillettes se termine. Seuls les travaux de changement de toiture sont reportés en 2011 car l'entreprise attributaire ne parvient pas à obtenir les autorisations nécessaires pour le démontage et l'évacuation des anciennes tôles amiantées.

L'accent a été mis sur un accueil conforme à la réglementation des handicapés et une remise à niveau de l'accueil individuel.

C'est ainsi que le bâtiment dortoir-1 conservera 10 chambres à 2 lits pour un accueil de groupes scolaires, et se verra doté de 4 chambres à 2 lits avec salle de bain-toilettes aux normes handicapés et 6 chambres avec douche-lavabo.

La deuxième tranche de travaux concernera le dortoir-2 avec, là encore, le changement de toiture et une restructuration de l'espace intérieur. Avec l'accessibilité du bâtiment, il sera créé 8 chambres avec salle de bain-toilettes et 5 chambres avec douche-lavabo. L'extrémité du bâtiment pourra être isolée afin de pouvoir être louée en gîte pour une famille de 5 à 7 personnes.

Ecoles

Une nouvelle classe de l'école Pasteur a été entièrement rénovée avec isolation et remise aux normes électriques.

Salle des fêtes et alentours

La salle des fêtes a été repeinte et l'ancien bâtiment des bains-douches, abritant aujourd'hui le club des "Anciens", sera lui aussi rafraîchi dès que la météo le permettra.

Electricité

Des travaux d'enfouissement des réseaux qui sont en cours au quartier Parent des Hauts-Buttés doivent se poursuivre.

Mairie

Le bâtiment sera transformé avec l'installation d'un ascenseur pour accéder à l'étage.

Ces travaux sont obligatoires car la loi impose aux communes la totale accessibilité aux bâtiments recevant du public.

Voierie communale

La réfection de la première partie de la rue Doumer est à l'étude. Tous les branchements d'eau (notamment les branchements encore en plomb) sont à reprendre et GRDF doit contacter les riverains non abonnés au gaz.

Voierie communautaire

Les tassements et déformations du parking rue Louise Michel, avec le risque de détérioration des murs de soutènement ont rendu les travaux de réfection de l'ensemble, parking et rue, prioritaires. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Gabella dans le cadre d'un marché global sur l'ensemble de la communauté de communes.

En projet pour 2011 : - le parking et l'accès à la nouvelle maison de retraite Saint-Antoine des Hauts-Buttés
- la concrétisation du projet de port de plaisance sur le Paquis.

Attention ! Danger echinococcose

L'échinococcose alvéolaire est une maladie pernicieuse car l'agent infectieux, l'œuf de l'échinocoque, est microscopique, donc difficile à déceler. **L'œuf est très résistant au froid mais il craint la chaleur.**

Afin d'évaluer l'état sanitaire de cette population, des prélèvements de renards ont été effectués sur l'ensemble du département : les analyses effectuées dans le secteur de Monthermé se sont révélées positives dans 30 % des cas .

Le renard étant vecteur de cette maladie transmissible à l'homme, il est recommandé d'éviter tout contact avec cet animal **même mort**. L'ennemi silencieux se multiplie dans le foie et le ronger sans effet apparent , mais **l'issue peut être fatale**.

Salage de la voirie

En décembre, l'hiver est arrivé en "grande pompe". Il nous rappelle qu'il est plus que jamais nécessaire de réapprendre à utiliser une pelle, d'anticiper ses déplacements et de bien choisir ses équipements.

Les bacs à sel placés dans des endroits d'accès difficile sont réservés à l'**espace public**. Pour utiliser ce sel, il faut accepter de prendre une pelle et de travailler pour soi, certes, mais aussi pour les autres. Heureusement, c'est le cas pour une majorité de Baraquins.

Hélas, des événements exceptionnels tels que ceux que nous avons connus en décembre dernier, sont, pour certains, ceux chez qui la méchanceté prend souvent le pas sur la bêtise, où l'inverse, l'occasion rêvée de manifester leur énorme potentiel.

Affaires scolaires

Les effectifs de nos écoles sont en baisse constante.

Les prévisions pour la rentrée prochaine sont alarmantes avec des moyennes par école très en dessous des moyennes départementales utilisées par l'administration.

Ecole Rive Gauche : 16 élèves/classe

Ecole du Centre : 19 élèves/classe

Ecole de la Longue-Haie : 19 élèves/classe

Dans l'hypothèse où l'administration supprimerait un poste dans chaque école cela conduirait à la situation suivante :

Ecole Rive Gauche : 21,3 élèves/classe

Ecole du Centre : 23,5 élèves/classe

Ecole de la Longue-Haie : 29 élèves/classe

Il apparaît donc bien que, si menaces il y a, elles se portent sur les écoles Rive Gauche et Centre.

Cette situation préoccupe les élus, soucieux de garantir le service public mais aussi de préserver la qualité de l'enseignement dispensé dans nos écoles.

Banque alimentaire

L'aide alimentaire fonctionne à Monthermé depuis plusieurs années. Ce service mis en place par M. Serge GATIER, maire, et repris depuis par les autres municipalités, fonctionne avec l'aide du CCAS et de la Banque Alimentaire des Ardennes.

Les bénéficiaires doivent justifier de leurs revenus, de leurs charges, et de leur situation face à l'emploi. Les dossiers de demande d'aide sont étudiés avec les intéressés lors d'un entretien.

Le nombre croissant de demandeurs oblige à limiter cette aide à une durée d'un an, le temps pour le bénéficiaire de travailler à l'amélioration de sa situation afin de ne pas s'installer dans la précarité.

La distribution a lieu une fois par mois et dépend entièrement des dons de la Banque Alimentaire des Ardennes.

Ce service, qui n'est pas un dû, est assuré par des bénévoles qui tiennent uniquement compte des critères connus de pauvreté, de la composition des familles et dont le seul souci est d'apporter un peu de réconfort à des personnes en difficulté.

Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Dans les LIM n° 21 et n° 22 paraissait une information sur la loi qui impose à tout particulier, comme aux communes, de ne plus rejeter de pollution dans le milieu naturel. L'obligation est donc faite aux collectivités de créer un SPANC qui intéresse toutes les personnes non raccordables à un assainissement collectif.

La compétence SPANC a été confiée à la communauté de communes (CCMS) dont toutes les composantes sont concernées par ce problème.

Actuellement, beaucoup d'habitations de Monthermé et de ses hameaux, pour des raisons techniques et financières, ne peuvent être raccordées à l'assainissement collectif, et se trouvent donc dépendre du SPANC.

Le Conseil Municipal du 04/12/2010 a tracé les grandes lignes du zonage de la Commune, indiquant les zones d'assainissement collectif et les zones en assainissement autonome. Ce projet de zonage doit faire l'objet d'une enquête publique, effectuée par un commissaire enquêteur sur un document rédigé par la société AMODIAG. Chacun pourra alors intervenir et faire connaître son point de vue, la Commune se réservant encore la possibilité d'effectuer des modifications de zonage avant arrêté préfectoral.

Attention : Le fait d'être en zone "assainissement collectif" future, ne dispensera pas, en attendant sa réalisation, de mettre son assainissement autonome en conformité avec la réglementation.

Stationnement

Le nombre de voitures est en constante augmentation alors que l'espace public n'est pas extensible. Il n'est pas rare de voir 1 ou 2, voire 3 ou 4 voitures par foyer. Il devient alors impossible de concilier la nécessité du stationnement des véhicules et l'exigence pour chacun de pouvoir stationner devant sa porte.

Un rappel : L'espace public appartient à tous et personne ne peut s'arroger le droit de s'en réserver l'usage !

Ceci dit, il ne reste donc que la bonne volonté de chacun, le bon sens et le souci du bien vivre ensemble pour gérer ce problème.

Il convient d'accepter de faire quelques mètres à pied, de garer sa voiture sur le parking voisin déserté ou dans une rue proche, en veillant à occuper le minimum de place sans entraver le passage des piétons.

Affouage

Si on veut que cette pratique ancestrale se perpétue sur la commune, il est important que les affouagistes se montrent responsables en évitant le gaspillage qui n'est plus de mise à l'heure actuelle.

Il convient donc de "tirer" au maximum sur la grosseur des rémanents (branches des arbres abattus).

Ordures ménagères et tri : rappel.

Attention ! Changement des jours de collecte à partir du 1^{er} Janvier.

Sur Monthermé : ordures ménagères le mercredi et tri le Jeudi

Sur Les Hauts-Buttés et Les Woeries : ordures ménagères le Jeudi et tri sur le lundi

Etat civil du 01/06/10 au 31/12/10

Naissances.

BIGORGNE Evan Georges Yves	6 juin
MALICET Léo	2 juillet
LEONARD Constance Océane Manon	9 juillet
BIGORGNE Lindsey Louann Clara	9 août
DAUTREMAY Lucas Alexandre Pascal	11 août
MARIOTON Garance Vianne Gaïa	16 août
MARCHESAN Ana Kiara	14 septembre
ALEM Hugo	12 octobre
PILARD-RAUCOURT Lola	25 octobre
JOURNEE Hugo Ghislain Roland	28 octobre
CRASSO Clarysse	29 octobre
MALICET Noa Jean Robert	15 novembre
FIDANZA Timéo	20 novembre
FRITSCH Lou	20 novembre
HABET Lucia	14 décembre

Mariages.

WORGOTTER Johann Claude Joseph et POTEAUX Noémie	12 juin
DELAITE Dominique Claude Jean et BAUGHMAN Edith Renée Julienne	26 juin
DELPEUT Francis Pierre et ZWISLER Christelle	10 juillet
OLDRIZZI Frédéric Claude Guy et JACQUESSON Doris Elisabeth	17 juillet
NEURY Jimmy Denis et PREVOT Rachel Marie	17 juillet
PIETTE James et GUILLERET Anne-Laure Delphine	28 août
PAYON Anthony Matthias et JBILOU Jalila	2 octobre
BARCQ Fabien Dany et DELOBEL Aurélie Laure	11 décembre

Décès.

DA COSTA Isabel Maria (48 ans) épouse de DI SANTO Joseph	31 mai
BALON André (65 ans) époux de JONET Marcelle Simonne Geneviève	4 juin
ZOPPI Renée (85 ans) veuve de PARIZEL Léon	6 juin
COUNE Jacky André (63 ans) époux de LECLET Nicole Amélie Rita	10 juin
JEANNESSON Elie (86 ans) époux de MATIHIS Madelaine Anne Aline	19 juin
PREVOT Charles Antoine (64 ans) époux de LAPLANCHE Marie-Josèphe	26 juin
LEBAS Robert (86 ans) époux de THIRIOT Jacqueline Lucie	27 juin
LAMBERT Marguerite Andrée (88 ans) veuve de FRITSCH Pierre Jean	10 juillet
WORGOTTER Robert Joseph (58 ans) époux de PELLETIER Dominique Chantal	13 juillet
BEGGIATO Yolande Alexandrine (6 ans) veuve de THIRY Paul Albert	13 juillet
DROUIN Raymonde Pauline Andréa (89 ans) veuve de MARLIO Jacques Albert	9 août
LEBAS Jean Marie Augustin (81 ans) époux de CHARLOT Anne Marie	19 août
WAELES Patrick Georges (51 ans) divorcé de DA CONCEIGAO Marie de Jésus	22 août

Décès. (suite)

RICHE Huguette Marthe (84 ans) épouse de BEAUSSART Jules Désiré	26 août
LAMBERT Alberte Augusta (90 ans) veuve de PARIZEL René Eugène	27 août
PARISEL Daniel Fernand Adonis (75 ans)	4 octobre
JOLY Armand René (90 ans) veuf de GRISARD Micheline Stéphanie	5 octobre
GREMONT Gabrielle Georgette (89 ans) veuve de SOUDET Raymond Siméon Anatole	13 octobre
REMY Jean Alcide (90 ans) veuf de FECHEROLLE Marie Bernadette	28 octobre
FLORES Antoinette Martine (96 ans) veuve de GOLINVAL Robert Gustave	29 octobre
GORAZDA Anna (84 ans) veuve de BANAS Joseph	30 octobre
LEBEGUE Andrée Marie (103 ans) veuve de CHARTIER Louis Alphonse	3 novembre
CRASSO Jacques André (84 ans)	4 novembre
MALICET Jacques Achille (84 ans) époux de QUETILLOT Gisèle Etienne	19 novembre
MASCARENHAS Yvonne Marie Josef veuve de FRANCOIS Daniel Jules Ghislain	17 décembre
LEDOUBLE Odette Ernestine Amélie divorcée de LEVERD Paul	27 décembre
LYPHOUDT Madeleine Odette veuve de PASSAVANT René Georges	27 décembre
BOURGUIN Ginette Joséphine veuve de DELHALLE Robert	28 décembre

Informations générales

Finances publiques : nouvelle organisation

La fusion de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP), décidée par le Président de la République et mise en œuvre par le Ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, a conduit à la création, le 4 avril 2008, de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFP).

Cette réforme a pour objectif prioritaire d'améliorer le service rendu aux usagers en instituant le guichet fiscal unique.

Pour mieux répondre aux particuliers, avec le guichet fiscal unique, désormais : une seule démarche en un seul lieu.

Pour les contribuables notamment, qu'il s'agisse d'établir ou de recouvrer l'impôt, contacter la trésorerie de proximité :

4 Rue Etienne Dolet - BP 12
08800 MONTHERME

Tél : 03 24 53 01 25 – Fax : 03 24 53 59 18

Quant aux professionnels :

- pour les impôts, avec le guichet fiscal unique des professionnels, là aussi, une seule démarche en un seul lieu :

le S.I.E. (Service des Impôts des Entreprises) de Charleville,
Cité Administrative - Esplanade du Palais de justice,

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél : 03 24 56 60 23, Fax : 03 24 56 60 85.

- pour l'enregistrement :

le Pôle Départemental de l'Enregistrement,
Cité Administrative - Esplanade du Palais de justice,

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél : 03 24 56 60 78, Fax : 03 24 56 99 07.